

Lors de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2005, les points suivants furent abordés.

L'état s'assiette des coupes de bois établi par les services de l'O.N.F., permettant d'arrêter les parcelles devant être martelées, fut approuvé à l'unanimité. Une aide publique, destinée à la reconstitution d'une partie de la forêt, d'un montant de 6100€, sera demandée par la commune.

Les loyers de maison N° 78 et 78a de la rue principale augmenteront respectivement de 0,71 et 3,55%. Ces augmentations sont basées sur l'indice du coût de la construction.

Parmi les informations diverses, Mme Marie-Reine Jund a informé les élus des différentes actions du R.A.J. (Réseau d'animation jeunes). Une permanence d'accueil pour les adolescents a lieu tous les vendredis de 18h à 20 heures à la maison de la culture.